

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE 29 MARS 2022**

Délibération n° :

DL10/2022

Objet :

Signature de l'avenant n°3 avec la société SEPUR au marché de collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement des déchets ménagers et assimilés des 17 communes

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/03/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MISSENERD (suppléant - CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAY (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ;
M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire - CPS) ;
Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL10/2022

Signature de l'avenant n°3 avec la société SEPUR au marché de collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement des déchets ménagers et assimilés des 17 communes

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Vu la délibération n° DL16/2018 du 27 mars 2018 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat,

Vu le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat notifié le 20 septembre 2018 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} novembre 2018, et notamment les avenants n°1 et n°2,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant n°3 joint en annexe,

Considérant la nécessité d'adapter le service public aux besoins des usagers, tout en anticipant les évolutions réglementaires,

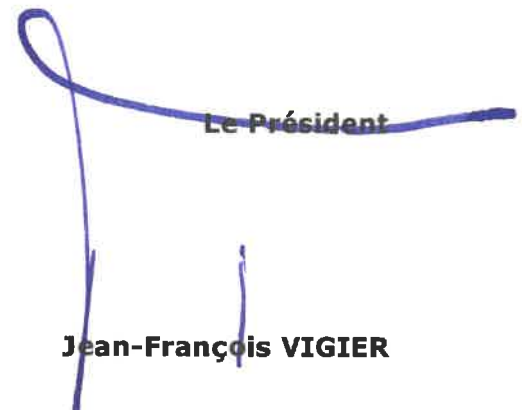
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°3 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché.

- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 31 MARS 2022
Affichée le : 31 MARS 2022

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL10_2022
Date de la décision:	2022-03-31 00:00:00+02
Objet:	Signature de l'avenant n°3 avec la société SEPUR au marché de collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement des déchets ménagers et assimilés des 17 communes.
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220331-DL10_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20220331-DL10_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1120
<i>nom original:</i> dl 10 2022.pdf	application/pdf	113340
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20220331-DL10_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113340
<i>nom original:</i> Note présentation DL 10 2022.pdf	application/pdf	115610
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20220331-DL10_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	115610

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2022 à 10h31min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2022 à 10h35min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2022 à 10h35min18s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	31 mars 2022 à 10h40min46s	Recu par le MIAT le 2022-03-31